

## **Termes de référence**

### **Pour une formation en « création et gestion d'entreprises dans le secteur de la production, transformation et commercialisation agricole et agro-alimentaire »**

#### **I- Contexte Général:**

Dans le cadre du projet «**Agriculture compétitive -10931 Elis/Tunisia**», inscrit dans le programme de la Coopération Italienne au Développement et conduit en partenariat entre ELIS et l'APIA ainsi que les autres partenaires, une formation destinée à améliorer la gestion pour les agriculteurs installés et encadrer les promoteurs de nouveaux projets au niveau de la création et/ou la gestion de leurs activités serait dispensée sur une durée de 4 mois pour un auditoire d'environ 20 candidats lors de chaque cycle.

Le premier cycle prévu, démarrera à la fin du mois de septembre pour les agriculteurs du gouvernorat du Kef.

Cette formation permettra aux candidats retenus de mieux concevoir leur action d'investissement, d'améliorer la gestion de leurs entreprises et d'asseoir les conditions nécessaires pour conférer une valeur ajoutée à leurs produits et améliorer leur compétitivité.

#### **II- Objectifs de la formation:**

Cette formation se propose de donner les moyens aux participants de concevoir et prévoir des actions d'investissements de nature à rendre leurs produits plus compétitifs et plus agressifs sur les marchés moyennant la rédaction à la fin du cycle d'un Business plan bancable et sujet d'évaluation pour retenir une sélection de projets à suivre lors de la réalisation.

### III- Le contenu de la formation:

La formation sera répartie en 10 modules tel que précisé dans le tableau suivant :

| <b>MODULES DE FORMATION</b> | <b>SUJETS</b>   | <b>N. de journées de formation<br/>Cours n.1</b> | <b>PERIODE (du - au)</b> |         |
|-----------------------------|---|--|--------------------------|---------|
| <b>MODULE 1</b>             | Eléments de base pour la création et la gestion d'entreprise  | 20   | 25-sept                  | 20-oct  |
| <b>MODULE 2</b>             | Modèles et outils pour la création et la gestion des entreprises agricoles  | 5  | 23-oct                   | 27-oct  |
| <b>MODULE 3</b>             | Organisation des entreprises et gestion des ressources humaines   | 5  | 30-oct                   | 03-nov  |
| <b>MODULE 4</b>             | Gestion de la production  | 5  | 06-nov                   | 10-nov  |
| <b>MODULE 5</b>             | Marketing et techniques de vente  | 5  | 13-nov                   | 17-nov  |
| <b>MODULE 6</b>             | Gestion financière de l'entreprise et comptabilité des coûts  | 19   | 20-nov                   | 15-déc  |
| <b>MODULE 7</b>             | Législation en Tunisie par rapport aux entreprises et à l'agrégation d'entreprises dans le domaine agricole et entrepreneuriat familial | 9  | 08-janv                  | 19-janv |
| <b>MODULE 8</b>             | Agrégation d'entreprise et internationalisation   | 5  | 22-janv                  | 26-janv |
| <b>MODULE 9</b>             | Innovation dans l'entreprise agricole   | 5  | 29-janv                  | 02-févr |
| <b>MODULE 10</b>            | Elaboration du business plan  | 20   | 05-févr                  | 02-mars |

- Le contenu des modules peut être retiré auprès des services de l'APIA (bureau d'ordre) ou à la Direction Régionale de l'Agence de promotion des investissements agricoles du Kef.

#### **IV- Dépôt de candidature:**

- Les offres doivent être déposées à l'APIA (Siège ou Direction Régionale du Kef) avant le 31 août 2017 contre une décharge.
- Le candidat doit déposer une lettre de candidature accompagnée d'un curriculum-vitae détaillé avec les références et les pièces justificatives.

#### **V- Dispositions particulières:**

- Cette formation sera dispensée dans le gouvernorat du Kef et les formateurs seraient sélectionnés par un comité regroupant les différentes parties prenantes du projet,
- Les formateurs prendraient à leurs charges tous les frais occasionnés par cette formation,
- Chaque candidat peut selon la conformité des modules de la formation et son expérience ainsi que son curriculum-vitae peut prétendre à un ou plusieurs modules dans lequel cas les offres doivent être distinctes,
- Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme d'études supérieures (bac+5) et justifier de formation antécédente.